

# REUNION DU 06 MAI 2024

Le six mai deux Mille vingt-quatre à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Raymond CARVILLE, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS** : M. CARVILLE, M. BOURGUIGNON, M. FERRARI, M. MODESTE Mme LEBAS, M. MORAND, M. LEBAS Mme GIRON, Mme LE CORRE, Mme RAULT, M. MOTIER, M. SERZEC.

**ABSENT EXCUSE** : Mme GALVAN (1 pouvoir), M. BAR (1 pouvoir)

**ABSENTE** : Mme LEVEILLE

**Secrétaire de séance** : Astride LE CORRE

## **Approbation du compte rendu**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, adoptent le compte rendu de la séance du Lundi 08 Avril 2024.

## **Adressage – dénomination des voies**

VU les articles L. 3211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.2212-2, L.2213-28 et L.2321-2 20° du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 169 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite **loi 3DS**) ;

Il appartient au Conseil Municipal d'attribuer, par délibération, un nom aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services de secours ou commerciaux, la localisation dans les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- de **VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies (liste en annexe de la présente délibération)
- d'**AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Local Rue de la Poste**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'annonce pour l'appel à projets pour le local Rue de la Poste, 6 personnes ont répondu, à savoir :

- N°1 : Artiste plasticienne, gravure
- N°2 : Boutique de bijoux et fleurs séchées
- N°3 : Développer un atelier d'art et vente de maroquinerie
- N°4 : Salon de tatouage
- N°5 : Sophrologue
- N°6 : Galerie d'art

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à décider de retenir les offres suivantes :

N°3 : création de sacs, exposition de dessins et cours de dessin

N°4 : salon de tatouage

N°1 : artiste plasticienne

### **Petites centralités**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que différentes réunions ont eu lieu, et qu'une commission au sein du conseil municipal doit être créée afin de finaliser le projet avec des réunions en soirée afin d'avoir un maximum de conseillers.

Cette commission sera composée de Mme LE CORRE ; M. CARVILLE, M. MORAND, M. SERZEC, M. FERRARI, M. MODESTE, M. BOURGUIGNON, M LEBAS et M BAR.

### **Zones Accélérations Energies Renouvelables**

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation d'organiser une concertation de la population avant d'arrêter la définition des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables. La commune doit se positionner avant fin juin 2024 et pourrait proposer le parking de la salle socioculturelle pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. Il est précisé que l'ensemble du bâti privé et communal qui peut recevoir des installations afin de produire de l'électricité fera parti de cette proposition.

### **Création d'un emploi suite à accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que :

- Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 2°,
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité suite à une insuffisance de personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie C à temps complet.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel par voie de contrat à durée déterminée.
- Précise que la rémunération sera basée sur l'indice
- Autorise Monsieur le Maire à recruter l'agent contractuel pour pourvoir cet emploi, à accomplir toutes les formalités et à signer le contrat à intervenir.

### **Travaux et projets**

Rue Notre Dame : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'accord de subvention du conseil départemental pour les travaux de trottoirs et de voirie rue Notre Dame a été prolongé. La commission travaux doit se réunir pour définir le projet de travaux et faire appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Antenne SFR et BOUYGUES : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande pour la pose d'une antenne relais SFR et BOUYGUES sur le terrain après le parking de la salle socioculturelle, qui pourrait mesurer 10 m de haut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, refuse la pose d'une antenne relais.

Devis portail : Monsieur le Maire présente 2 devis pour la motorisation du portail existant au niveau de l'entrée du parking de l'ancienne gendarmerie, à savoir :

- Entreprise LC PRO ENERGIE : 5 976.00 € T.T.C
- Entreprise GUILLOU : 4 856.27 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de retenir le devis de l'entreprise GUILLOU pour 4 856.27 € T.T.C.

Enrobé : la communauté de communes propose de l'enrobé sur la commune, il faut donc répertorier les endroits qui nécessitent un rebouchage des trous.

Tags : des tags ont été faits sous le préau de l'ancienne école maternelle, et vu l'importance des dégâts, il faut faire appel à une entreprise pour les enlever, le devis proposé est de 729.60 €. Accepté à l'unanimité.

Demande Rue du Puits de la Vie : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'accès à un terrain privé, par une parcelle communale après le 48 Rue de la Poste. En effet, le propriétaire du terrain souhaiterait construire un petit bâtiment mais doit avoir un accès véhicule sur sa parcelle. Les documents pour cette demande seront envoyés aux conseillers qui délibéreront lors de la séance du mois de Juin 2024.

Spectacle du 29 mai 2024 : Dans le cadre du Festival « Ma Parole », un spectacle est proposé à Clécy, à la salle socioculturelle le mercredi 29 Mai 2024. Une convention a été adressée à la commune pour la mise en place de ce spectacle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## Questions diverses

↳ 8 Mai : les cérémonies auront lieu à Clécy à 10H au Monument aux Morts

↳ Les élections européennes auront lieu le 9 juin prochain

↳ L'Association LIEN (Logement Intergénérationnel En Normandie) recherche des personnes âgées intéressées pour héberger des saisonniers.

↳ Il faudrait envisager une sono pour la course de caisse à savon

↳ Marché du dimanche : le premier marché aura lieu le 30 Juin 2024

↳ Rallye de la Suisse Normande : il aura lieu le 6 juillet de 13h30 à 01h00 sur notre commune et passera sur les hameaux de La Michetterie, Rochetaillis, Catillon et La Varende.

↳ Les travaux prévus aux Berthames devraient commencer fin mai

**Fin de la séance à 22H35**